

Une opération agri-environnementale au secours des paysages de la vallée de l'Adour

Marie-Christine Moulis

Certains paysages agricoles riverains traditionnels ont une véritable valeur patrimoniale. De plus, par les pratiques originales qu'ils ont inspirées, ils peuvent assurer des rôles hydrauliques ou environnementaux indispensables à l'équilibre d'une rivière et d'une région. Les *barthes de la vallée de l'Adour* font partie de cette catégorie de paysages d'exception qu'il serait regrettable de voir disparaître et pour les sauvegarder le conseil général des Landes s'est référé à la politique européenne de compensation des effets induits par la PAC.

- Le paysage original des barthes de l'Adour fait un contraste saisissant avec le reste de la forêt landaise. Les barthes sont un ensemble de paysages constitués de toutes pièces par l'homme en bordure de l'Adour dans sa partie maritime, c'est-à-dire sous influence des marées.

- Ce sont les Hollandais qui, au XVIII^e siècle, ont entrepris de gagner des terres agricoles sur tout un ensemble de zones humides situées dans la zone inondable de l'espace alluvial du fleuve, grâce à un système complexe de canaux commandés par des « portes à flots » qui s'ouvrent ou se ferment au gré du mouvement des marées. Sur une longueur de 80 km, de Dax à Bayonne, ces barthes s'organisent, entre coteau et Adour, en un ensemble de parcelles agricoles linéaires très étroites au point que leur largeur, par endroit, ne dépasse pas celle de la barre de coupe d'une faucheuse.

- De très faible déclivité, ces terres agricoles, qui sont autant d'îlots fermés de haies et entourés de canaux, sont submergées trois à quatre fois par an au printemps et en hiver. Les habitants se sont habitués à composer avec les crues ; on ne trouvera d'ailleurs dans cette zone non constructible que quelques rares



Conseil général des Landes

▲ Les paysages de l'Adour et des barthes de l'Adour offrent un contraste saisissant avec les paysages du pays landais.

bâtiments sur pilotis. L'ensemble représente quelques 10 000 ha dont 3 000 en prairies, 5 000 en forêts et 2 000 en cultures, essentiellement de maïs.

- Les barthes, outre leur intérêt hydraulique pour l'écrêtement et le laminage des crues et le stockage de l'eau, constituent un environnement très apprécié de l'avifaune migratrice (on y compte quelques 142 espèces dont des hivernants, avec de nombreuses espè-

Marie-Christine Moulis
Conseil général des Landes
Direction de l'environnement
Hôtel Planté, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Extrait de *Les Richesses de Seignanx*



▲ Cette vallée alluviale de l'Adour a été de longue date « poldérisée ». La gestion hydraulique très fine a perduré et a permis de conserver un milieu d'exception dont la valeur patrimoniale ne peut être préservée qu'à travers une gestion appropriée.

Conseil général des Landes



▲ Les parcelles prairiales, inondées trois à quatre fois par an en automne et en hiver, seront fauchées au début de l'été, la première fauche étant fréquemment suivie par une coupe de « regain ».

Conseil général des Landes



▲ Les crues qui interviennent trois à quatre fois par an, principalement au printemps et en hiver, métamorphosent ces paysages qui deviennent les étapes de prédilection de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Ces vastes zones humides que représentent les barthes fixent des espèces qui, en France, régressent rapidement en raison de la disparition de leurs biotopes : loutre, vison et cistude d'Europe.

ces recensées protégées par la loi), elles servent de refuge à toute une faune sauvage menacée (loutre, vison, cistude...) et offrent des paysages de qualité dont la diversité des ambiances paysagères s'appuie sur la complémentarité entre prairies, bocage, forêt et fleuve avec les annexes humides qu'il influence directement.

- Malheureusement, l'agriculture tend à abandonner cet espace riverain pour cantonner ses exploitations sur les coteaux qui dominent et, progressivement, le paysage se referme sur lui-même. Sous ce climat très doux, et dans ces milieux humides, cette colonisation naturelle par les espèces arbustives et arborescentes est rapide et en cinq ans les parcelles se couvrent d'une friche arbustive puis arborescente impénétrable et hostile à l'avifaune migratrice. Des plantations artificielles de peupliers ne font qu'exagérer la situation.

- Le département des Landes en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux a donc décidé d'engager une opération locale agri-environnementale pour tenter de sauvegarder ce patrimoine paysager menacé par la déprise agricole. L'opération porte sur les 3 000 ha gérés traditionnellement en prairies et concerne 300 agriculteurs. Elle intéresse des terrains communaux comme privés pour lesquels elle préconise la signature de contrats de gestion volontaire s'engageant, moyennant indemnisation, à respecter des contraintes environnementales. Ces contraintes consistent à conserver les canaux existants en s'engageant à ne pas en créer d'autres et à les entretenir, ainsi que les fossés associés, à entretenir et à conserver les haies des tours d'îlots, à ne pas utiliser d'herbicides, de pesticides ou de fertilisants, à laisser pénétrer les eaux des crues d'hiver pour noyer sous une mince lame d'eau certaines parcelles et pour y favoriser l'hivernage des oiseaux. Les modes de gestion extensifs doivent être privilégiés pour conserver en état des espaces prairiaux, qu'il s'agisse de production fourragère ou de pâturage pour des poneys de race barthe, bien adaptée, ou pour des oies. Cette démarche est suivie avec intérêt par les chasseurs et les pêcheurs, car les barthes constituent une zone de frayère et de croissance irremplaçable.

Dans une situation de ce type, le discours paysager est indissociable du respect des impératifs de l'exploitation agricole ; c'est donc tout un ensemble de gestes qui relèvent à la fois de l'écologie du paysage, de la valorisation perceptive et de l'agriculture extensive qu'il faut mettre en accord et conjuguer pour encourager le maintien d'espaces visuellement ouverts à traiter en priorité en herbe et en cultures ; alors même que

d'autres législations peuvent, dans le même temps, favoriser le reboisement et la fermeture de l'espace ; par des peupliers par exemple. ■

Le paysage des barthes risque d'évoluer très rapidement si les agriculteurs ne poursuivent pas leurs pratiques traditionnelles de fauches et de mise en pâturage. La présence d'eau, de soleil et d'un sol périodiquement enrichi par les alluvions des crues de l'Adour se traduit par une véritable explosion végétale qui, en cinq ans, couvre la parcelle d'une friche arbustive puis arborescente impénétrable et hostile à l'avifaune migratrice. ►



Conseil général des Landes

Conseil général des Landes



◀ L'opération agri-environnementale prend en charge le maintien des espaces prairiaux en l'état (3 000 ha). Diverses solutions sont utilisées pour assurer cette gestion patrimoniale, ici de l'élevage extensif des chevaux (des barthes).

Récolte de foin dans une parcelle prairiale ayant été inondée en automne et en hiver. ►



Conseil général des Landes

Résumé

Le département des Landes a décidé d'engager une opération locale agri-environnementale pour tenter de sauvegarder les barthes. Les barthes sont un ensemble de paysages constitués de toutes pièces par l'homme en bordure de l'Adour dans sa partie maritime, c'est-à-dire sous influence des marées. Ces barthes s'organisent, entre coteau et Adour sur quelques 10 000 ha dont 3 000 en prairies, 5 000 en forêts et 2 000 en cultures, essentiellement de maïs.

Outre leur fonction hydraulique de stockage de l'eau, d'écrêtement et de laminage des crues, les barthes constituent des espaces de frayères et un refuge pour l'avifaune migratrice et toute une faune sauvage menacée. Elles offrent des paysages variés de qualité. Malheureusement, ce patrimoine paysager est menacé par la déprise agricole ; les paysages se referment peu à peu car l'agriculture tend à abandonner cet espace au profit des exploitations de coteaux.

L'opération agri-environnementale porte sur les 3 000 ha gérés traditionnellement en prairies et concerne 300 agriculteurs. Elle intéresse des terrains communaux comme privés pour lesquels elle préconise la signature de contrats de gestion volontaire s'engageant, moyennant indemnisation, à respecter des contraintes environnementales : conservation et entretien des canaux existants et des haies, pas d'usage d'herbicides, de pesticides ou de fertilisants, retenir suffisamment les eaux des crues d'hiver pour favoriser l'hivernage des oiseaux et conserver en état des espaces prairiaux pour des poneys de race barthe, bien adaptée, ou pour des oies.

Abstract

The Landes department has decided to go through a local agri-environmental operation to try and save the barthes. The barthes are a complex of landscapes made up by men on the banks of the Adour, in its maritime part, i.e. under the influence of the tides. These barthes spread, between hillsides and Adour, on about 10,000 ha, 3,000 of which are meadows, 5,000 are forests and 2,000 are crops, corn essentially. In addition to their hydraulic function of water storage, and of flood reduction and elimination, the barthes are lands of spawning grounds and are a shelter for the migrating avifauna and the endangered wild fauna. They offer high quality and diverse landscape sceneries. Unfortunately, this landscape heritage is threatened by the agricultural downturn; it is slowly decaying since agriculture tends to give up this space and leave it to hillside developments.

The agri-environmental operation concerns the 3,000 ha usually managed as meadows and involves 300 farmers. It is of interest to both public and private sites for which it recommends the signature of voluntary management contracts that ensure, given a compensation, the respect of environmental constraints: conservation and upkeep of existing canals and of hedges, no use of weedkillers or fertilizers, retention of flood waters in order to favour bird wintering and maintain as they are meadow lands for well-adapted poneys of the Barthe breed, or for geese.